



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guillaume CARASSIO Président.

Présents : Guillaume CARASSIO, Odette DESGIGOT, Sabine ARPINO, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Damien FOSSA, Sarine VELLA, Christian RIZZARDI, une vacance de siège en cours de remplacement.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Christian RIZZARDI
Françoise CHAVANT donne pouvoir à Odette DESGIGOT

Absentes excusées : Nathalie CHANTEUX, Céline GRANGE, Christiane PECH, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Françoise CHAVANT.

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 26 juin 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15 (dont une vacance de siège en cours de remplacement)
Présents :	08
Procuration :	02
Votants :	10

Votes exprimés

- Votes pour : 10
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2026

2026_24_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2025 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Considérant les possibilités d'avancement de grade sur l'année 2026, il convient de créer les postes afin de pouvoir nommer l'agent,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} juillet 2026 les emplois suivants :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	35h00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	21h00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	1	35h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.